



RECRUTE

**Des animateurs accompagnants d'élèves en situation de handicap (H/F)
pour la restauration scolaire et le périscolaire**

Quotité de travail variable d'environ 4 à 8h/semaine, en fonction des besoins de l'enfant. Statut de vacataire.

Année scolaire 2022/2023

Saint-Jean-de-Maurienne est une ville à la montagne au pied des stations de sports d'hiver et des cols mythiques du Tour de France.

Au sein de la Direction de l'éducation, des sports, de la culture et de l'animation, l'animateur(-rice) AESH, placée sous du/de la responsable des AESH et du responsable de la Vie scolaire, est chargé(e) d'accompagner les enfants en situation de handicap afin d'assurer les meilleures conditions d'accueil sur les temps périscolaires.

MISSIONS PRINCIPALES

- Accueillir et prendre en charge les enfants.
- Assurer leur sécurité physique, affective et sanitaire.
- Proposition d'animation individuelle en lien avec la situation de l'enfant.
- Suivi des enfants en situation de handicap et des familles (accompagnement vers les dispositifs médicaux en lien avec le/la référente AESH).
- Veiller au respect des règles de vie en collectivité.
- Être force de proposition pour des projets de sensibilisation en lien avec les orientations politiques.

COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES

- Connaissance des enjeux, de la réglementation et des évolutions des politiques publiques handicap.
- Connaissance des différents types de handicap.
- Capacité à prendre en compte le rythme et les besoins de l'enfant.
- Qualité relationnelle (bon contact avec les enfants, les familles, et autrui en général).
- Sens du dialogue, de l'échange et de la communication.
- Sens de l'écoute et bienveillance.
- Capacité à travailler en équipe.
- Ponctualité, Assiduité, Dynamisme.
- Capacité à s'investir et à se former (la collectivité proposera un parcours de formation spécifique).
- Discrétion professionnelle, confidentialité.
- Sens du service public.

CONDITIONS D'EXERCICE

- Diplôme en animation apprécié (CAP petite-enfance, BAFA ou BAFA en cours).
- Temps de travail hebdomadaire : vacataire.
- Horaires pendant les périodes scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- Interventions sur les temps périscolaire (en priorité pour la restauration scolaire) et extrascolaire en fonction des besoins.
- Travail en transversalité avec les équipes d'animateurs(-rices) enfants 3-12 ans, le référent AESH.

L'agent pourra se voir confier toutes missions liées à son grade et cadre d'emploi auquel il appartient ou est rattaché.

STATUT ET RÉMUNÉRATION

- Agent de la fonction publique territoriale, vacataire.
- Rémunération : 11.36€ brut par heure effectuée.
- Poste à pourvoir pour la rentrée scolaire 2022/2023 et toute l'année.

Renseignements : M. CIURLEO Angelo – Responsable des sports et de la vie scolaire (Tél : 04.79.64.47.70) / M. ROBERT Jérôme – Directeur de l'éducation, des sports, de la culture et de l'animation (Tél. 04.79.64.47.82).

Adresser lettre de candidature + CV à :

Monsieur le Maire : BP 100 – Hôtel de Ville – 73302 Saint-Jean-de-Maurienne cedex

Mél. angele.debon@saintjeandemaurienne.fr